

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 27 FÉVRIER 2019
À 17 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis
Sont absents, Madame la conseillère, Monsieur le conseiller,	Stéphanie Labelle Marco Bellefeuille

◆◆◆

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maîtresse Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-76

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, **EN AJOUTANT LES POINTS 28.1 Affaires nouvelles - Dérogation pour l'établissement d'un lieu d'élimination de neige temporaire et 28.2 Affaires nouvelles - Autorisation de signature – Entente d'utilisation temporaire du lot n° 4 994 690 - Lieu d'élimination de neige temporaire ET EN RETIRANT le point 18. Embauche - Adjoint à la directrice du Greffe - Volet contentieux (congé de maternité) – Service du greffe**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AUTRE SUJET D'URBANISME

3. APPROBATION D'UN PLAN IMAGE ET DE LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - RUE LEE - LOT N° 5 528 554 ET SECTION DU LOT N° 5 528 525 - MATRICULES N° 8001-43-4606 ET 8001-31-7568

AVIS DE MOTION

4. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS APPLICABLES À CERTAINS TARIFS

PROJETS DE RÈGLEMENTS

5. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS APPLICABLES À CERTAINS TARIFS

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7. DÉPÔT DE LA LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES ÉLIGIBLES À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

8. IMPLANTATION DU MODULE ACCEO TRANSPHERE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ACCÈS D AFFAIRES

9. DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

10. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 164 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES À DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL ET UN EMPRUNT DE 2 500 000 \$ AFIN D'EN PAYER LES COÛTS (PARAPLUIE)
11. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT POUR L'INSTALLATION ET L'UTILISATION EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
12. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICE AVEC LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON (TDCR) 2019-2020-2021
13. NOMINATION ET RECONDUCTION DE MANDATS - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)
14. RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE 2018
15. EMBAUCHE - ÉTUDIANTS - SAISON ESTIVALE 2019 - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
16. EMBAUCHE - COORDONNATEUR EN CHEF DES SITES - POSTE AUXILIAIRE - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
17. EMBAUCHE - AIDE-JARDINIER/JOURNALIER - POSTE AUXILIAIRE - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
18. EMBAUCHE - ADJOINT À LA DIRECTRICE DU GREFFE - VOLET CONTENTIEUX (CONGÉ DE MATERNITÉ) - SERVICE DU GREFFE

RETIRÉ

19. DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE - (DOSSIER 80-0013)
20. INVITATION - SOIRÉE VINS & FROMAGES - COLLÈGE CHAMPAGNEUR
21. SOUTIEN FINANCIER - FESTIVITÉS DE LA FÊTE DE LA ST-PATRICK
22. PARTICIPATION - UMQ SOMMET MUNICIPAL - RÉSILIENCE CLIMAT
23. PARTICIPATION À LA CONSULTATION - STRATÉGIE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE 2020-2025 - INDUSTRIE TOURISTIQUE
24. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 9 - ACCEPTATION PROVISOIRE - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE CHURCH ET D'UNE PARTIE DE LA 2^E AVENUE ET 3^E AVENUE - EXCAVATION CARROLL INC.
25. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 17 - AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE ST-PATRICK – BERNARD MALO INC.
26. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 18 - ACCEPTATION PROVISOIRE - USINE DE FILTRATION - BERNARD MALO INC.
27. CORRESPONDANCE
28. AFFAIRES NOUVELLES
- 28.1 DÉROGATION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGE TEMPORAIRE
- 28.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE D'UTILISATION TEMPORAIRE DU LOT N° 4 994 690 - LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGE TEMPORAIRE
29. PAROLE AUX CONSEILLERS
30. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
31. LEVÉE DE LA SÉANCE

AUTRE SUJET D'URBANISME

3. APPROBATION D'UN PLAN IMAGE ET DE LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - RUE LEE - LOT N° 5 528 554 ET SECTION DU LOT N° 5 528 525 - MATRICULES N° 8001-43-4606 ET 8001-31-7568

CONSIDÉRANT le plan image (lotissement) déposé concernant le lot 5 528 554 et une section du lot 5 528 525, dont le plan a été préparé par M. Richard Breault, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 4501 et portant le numéro de dossier 1339/239-2 pour M. Robert Mariani;

CONSIDÉRANT QUE toutes opérations cadastrales portant sur trois (3) lots et plus requièrent l'acceptation d'un plan projet de lotissement considéré comme un plan image;

CONSIDÉRANT QUE seuls les lots projetés n° 2, 3 et 4 ayant façade sur la rue Lee sont conformes actuellement et que les lots projetés n° 1, 5 et 6 devront faire l'objet de l'ouverture d'une nouvelle rue, le tout en référence à la résolution n° 19-49 adoptée le 13 février 2019 concernant le dépôt d'une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE les lots n° 1, 5 et 6 du plan image déposé devront ultérieurement faire l'objet d'une approbation du plan image, le tout conditionnellement à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions des lots projetés n° 2, 3 et 4 sans service d'aqueduc et d'égout et étant situés dans la zone V2-8 du secteur Canton, sont conformes aux exigences du Règlement de lotissement n° 404 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la proposition présentée concernant la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu du Règlement n° 404 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre du 4 février 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le responsable du développement durable.

19-77 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver les lots projetés n° 2, 3 et 4 seulement ayant façade sur la rue Lee indiqués au plan image (lotissement) déposé concernant le lot 5 528 554 et une section du lot 5 528 525, dont lequel plan a été préparé par M. Richard Breault, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 4501 et portant le numéro de dossier 1339/239-2 pour M. Robert Mariani.

D'accepter, en conformité avec la réglementation municipale, que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels se traduise par le versement d'une somme d'argent correspondant 10 % de la valeur de la superficie totale du projet lors du dépôt du plan d'opération cadastrale conformément à la réglementation en vigueur pour la superficie concernée par le projet de développement résidentiel de 32 135,1 mètres carrés (lots projetés n° 2, 3 et 4).

AVIS DE MOTION

4. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS APPLICABLES À CERTAINS TARIFS**

19-78 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Josianne Girard que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 48-2019-1 modifiant le Règlement 48-2019 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier les modalités applicables à certains tarifs.

PROJETS DE RÈGLEMENTS

5. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS APPLICABLES À CERTAINS TARIFS**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 48-2019 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon en vigueur pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les modalités applicables à certains tarifs, notamment en ce qui concerne le camp de jour et les interventions ou déplacements du Service de la sécurité incendie en cas d'urgence,

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné aux présentes.

19-79 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents:

D'adopter le projet de Règlement numéro 48-2019-1 modifiant le Règlement numéro 48-2019 concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon afin de modifier les modalités applicables à certains tarifs, tel que remis aux membres du conseil.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7. DÉPÔT DE LA LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES ÉLIGIBLES À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et suivant du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit dresser la liste des immeubles dont les taxes sont impayées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut ordonner au secrétaire-trésorier de procéder à la vente aux enchères des immeubles pour défaut de paiement des taxes.

19-80 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver la liste des mauvaises créances éligibles à la vente pour non-paiement de taxes.

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier pour transmettre à la MRC Matawinie, avant le 20 mars 2019, la liste des propriétés pour lesquelles des taxes sont dues à la Municipalité depuis au moins 2017 afin que la MRC entreprenne le processus de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier.

De mandater la directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe ou son représentant désigné à se porter adjudicataire, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, des immeubles non vendus.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser la directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe à demander les services de professionnels, arpenteurs et notaires, pour procéder aux vérifications qui s'imposent et à la description des lots relativement à cette vente.

D'autoriser la radiation des comptes relative à la taxation de rues.

8. IMPLANTATION DU MODULE ACCEO TRANSPHERE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ACCÈSD AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite effectuer certaines transactions bancaires par transferts électroniques de fonds;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel ACCEO Transphere permettra le paiement des fournisseurs directement à partir du compte bancaire de la Municipalité réduisant ainsi les coûts associés aux traitements des chèques.

19-81 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE la Municipalité de Rawdon adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse Desjardins Montcalm Ouareau.

QUE, sous réserve de l'application de l'option Attribution des droits de signature si la Municipalité a choisi cette option, la convention AccèsD Affaires et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus.

De désigner Madame Carole Landry, directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe, administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

D'autoriser Madame Carole Landry, directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe et Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute convention AccèsD Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tels que définis à la convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau sous-service que la caisse principale peut mettre à la disposition de la Municipalité, et à en accepter les conditions d'utilisation.

QUE les personnes mentionnées ci-dessus, soient autorisées, pour et au nom de la Municipalité, à apporter en tout temps des modifications à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

9. DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du MTMDET pour intervenir sur les routes entretenues par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est le maître d'œuvre et s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

19-82 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que la Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2019 et qu'elle autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$.

Que la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie émis par le MTMDET et à demander le permis requis chaque fois qu'il le sera nécessaire.

10. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 164 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES À DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL ET UN EMPRUNT DE 2 500 000 \$ AFIN D'EN PAYER LES COÛTS (PARAPLUIE)

CONSIDÉRANT QUE le 13 février 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement d'emprunt numéro 164 décrétant des dépenses relatives à des travaux de voirie sur le réseau routier municipal et un emprunt de 2 500 000 \$ afin d'en payer les coûts (parapluie);

CONSIDÉRANT QUE le 19 février 2019, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 957 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 164 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

19-83 La directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 19 février 2019 concernant le Règlement d'emprunt numéro 164 décrétant des dépenses relatives à des travaux de voirie sur le réseau routier municipal et un emprunt de 2 500 000 \$ afin d'en payer les coûts (parapluie).

11. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PARTENARIAT POUR L'INSTALLATION ET L'UTILISATION EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon et la Municipalité régionale de comté de Montcalm souhaitent conclure une entente de partenariat relativement à l'installation et à l'utilisation en commun d'équipements de radiocommunication dans un local situé sur le territoire de la Municipalité de Rawdon, le tout afin d'optimiser la couverture réseau de chacune des parties;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-01-10624 adoptée par la MRC Montcalm.

19-84 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la conclusion d'une entente de partenariat entre la Municipalité de Rawdon et la Municipalité régionale de comté de Montcalm relative à l'installation et à l'utilisation en commun d'équipements de radiocommunication.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICE AVEC LA TOURNÉE DES CANTONS DE RAWDON (TDCR) 2019-2020-2021

CONSIDÉRANT QUE l'organisme la Tournée des cantons de Rawdon (TDCR) est un organisme sans but lucratif dont la mission est l'amélioration du milieu de vie par le développement de sentiers multifonctionnels non motorisés en forêt à Rawdon et dans les environs;

CONSIDÉRANT QUE la Tournée des Cantons de Rawdon contribue à atteindre des objectifs établis dans la Politique des Saines habitudes de vie adoptée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite conclure un partenariat en bonne et due forme avec cet organisme pour les années 2019-2020 et 2021.

19-85 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de service à intervenir, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

13. NOMINATION ET RECONDUCTION DE MANDATS - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)

CONSIDÉRANT les récentes modifications au Règlement numéro 81-2015 constituant un Comité consultatif en environnement permettant que ce Comité soit composé entre cinq (5) et sept (7) membres choisis parmi les résidents;

CONSIDÉRANT que le comité juge opportun de procéder à la nomination de deux (2) nouveaux membres, soit :

- Monsieur Jean Trudel au siège numéro 6 pour une durée de deux (2) ans;
- Madame Stéphanie Paré-Moquin au siège numéro 7 pour une durée de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT également que le mandat de deux (2) membres du comité consultatif en environnement (CCE) est échu depuis le 9 juin 2018 et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de leur mandat avec effet rétroactif à cette date, soit le mandat de :

- Monsieur Richard Breault au siège numéro 2 pour une durée de deux (2) ans, soit du 9 juin 2018 au 8 juin 2020;
- Madame Francine Castonguay au siège numéro 4 pour une durée de deux (2) ans, soit du 9 juin 2018 au 8 juin 2020.

19-86 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De procéder à la nomination de 2 nouveaux membres au sein du Comité consultatif en environnement (CCE), soit :

- Monsieur Jean Trudel au siège numéro 6 pour une durée de deux (2) ans;
- Madame Stéphanie Paré-Moquin au siège numéro 7 pour une durée de deux (2) ans.

De renouveler le mandat de Monsieur Richard Breault au siège numéro 2 pour une durée de deux (2) ans, soit du 9 juin 2018 au 8 juin 2020.

De renouveler le mandat de Madame Francine Castonguay au siège numéro 4 pour une durée de deux (2) ans, soit du 9 juin 2018 au 8 juin 2020.

14. RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE 2018

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, comme prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel couvrant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 a été achevé par le directeur du Service de la sécurité incendie de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie.

19-87 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que la Municipalité de Rawdon adopte le rapport annuel des actions 2018 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie. La MRC de Matawinie consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et transmettra le tout au ministère de la Sécurité publique.

15. EMBAUCHE - ÉTUDIANTS - SAISON ESTIVALE 2019 - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour les emplois étudiants pour la saison estivale 2019 au Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

19-88 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher les étudiants suivants aux différents postes du Service des loisirs et de la culture pour la période estivale 2019 :

Bureau d'accueil touristique

Préposé(e) au bureau d'accueil touristique
Noémie Boivin

Camp de jour

Animatrice – Camp intégré
Geneviève Laplace

Sites récréotouristiques

Coordonnatrice des sites récréotouristiques :
Sara Jones

Préposé(e) à l'accueil :
Cassiopée Bernier
Alexia Gauthier
Ariane Jasmin
Rosalie Delorme

Préposé(e) à l'entretien :
Davin Young
Jessy Tremblay
Gabriel Généreux

Surveillants-sauveteurs

Coordonnateur des sauveteurs :
Alexis Frigon

Sauveteurs
Tammy Lanoue Tran

De mandater et autoriser le Service des loisirs et de la culture à pourvoir à tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

16. EMBAUCHE - COORDONNATEUR EN CHEF DES SITES - POSTE AUXILIAIRE - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche d'un coordonnateur en chef des sites pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

19-89 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher madame Kellyane Leblanc au poste auxiliaire de coordonnateur en chef des sites au sein du Service des loisirs et de la culture, pour la saison estivale 2019, soit de mai à octobre 2019.

17. EMBAUCHE - AIDE-JARDINIER/JOURNALIER - POSTE AUXILIAIRE - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche au poste auxiliaire d'un aide-jardinier/journalier pour la saison estivale 2019, soit pour une période de vingt-deux (22) semaines débutant le ou vers le 29 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations.

19-90 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher monsieur Simon Michetti au poste auxiliaire d'aide-jardinier/journalier au sein du Service des loisirs et de la culture pour la saison estivale 2019, soit pour une période de vingt-deux (22) semaines débutant le ou vers le 29 avril 2019.

18. EMBAUCHE - ADJOINT À LA DIRECTRICE DU GREFFE - VOLET CONTENTIEUX (CONGÉ DE MATERNITÉ) - SERVICE DU GREFFE

RETIRÉ

19. DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE - (DOSSIER 80-0013)

CONSIDÉRANT une demande de congé sans solde par un employé du Service de la sécurité incendie pour la période comprise entre le 4 mars 2019 et le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 19 de la convention collective en vigueur et les recommandations de l'adjointe aux ressources humaines.

19-91 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un congé sans solde à l'employé concerné pour la période comprise entre le 4 mars 2019 et le 3 mars 2020.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

20. INVITATION - SOIRÉE VINS & FROMAGES - COLLÈGE CHAMPAGNEUR

CONSIDÉRANT une invitation reçue pour assister à la 17^{ème} édition de la levée de fonds de la Fondation des amis du Collège Champagnieur de Rawdon, qui aura lieu le vendredi 12 avril 2019 à 18 h.

19-92 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de 8 billets, soit 1 table, pour assister à la 17^{ème} édition de la levée de fonds de la Fondation des amis du Collège Champagnieur de Rawdon pour montant total de 1000 \$.

Le certificat de crédit numéro 2019-00021 est émis pour autoriser cette dépense.

21. SOUTIEN FINANCIER - FESTIVITÉS DE LA FÊTE DE LA ST-PATRICK

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la St-Patrick est à organiser le 41^e anniversaire de la fête de la St-Patrick, qui se déroulera le dimanche 17 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel de la Municipalité est de 16 000 \$ pour la tenue de cet activité;

CONSIDÉRANT QUE pour l'édition 2019 de la parade, il a été convenu que la gestion du budget serait sous la responsabilité du Comité de la St-Patrick.

19-93 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le versement d'une somme de 16 000 \$ au Comité de la St-Patrick en guise de soutien financier pour l'organisation de la fête de la St-Patrick.

Le certificat de crédit numéro L19-750065 a déjà été émis pour autoriser cette dépense.

22. PARTICIPATION - UMQ SOMMET MUNICIPAL - RÉSILIENCE CLIMAT

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) organise la formation Sommet municipal – Résilience climat qui se déroulera le 21 mars 2019 et qu'il est opportun qu'un membre du conseil municipal participe à cette formation.

19-94 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De déléguer Monsieur le maire pour participer à la formation Sommet municipal – Résilience climat, organisée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à titre de représentant de la Municipalité de Rawdon.

D'autoriser le remboursement des dépenses de Monsieur le maire, et ce, sur présentation de pièces justificatives et sur approbation du directeur général et secrétaire-trésorier.

Le certificat de crédit numéro 2019-00022 a été émis pour autoriser cette dépense.

23. PARTICIPATION À LA CONSULTATION - STRATÉGIE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE 2020-2025 - INDUSTRIE TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la ministre du Tourisme du Québec, Madame Caroline Proulx, entame une tournée des régions afin de rencontrer les acteurs de l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT QUE cette tournée constitue une première étape d'une importante démarche de consultation dont l'objectif est d'alimenter les travaux d'élaboration de la Stratégie de croissance économique 2020- 2025 de ce secteur d'activité;

CONSIDÉRANT QU'une consultation sans frais se déroulera le 1^{er} mars 2019 à Saint-Jean-de-Matha et qu'il est opportun que la Municipalité y participe.

19-95 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser Madame la conseillère Josiane Girard et Madame la conseillère Stéphanie Labelle, à participer, à titre de représentantes de la Municipalité, à la consultation qui se déroulera le 1^{er} mars à Saint-Jean-de-Matha.

D'autoriser le remboursement des dépenses, et ce, sur présentation de pièces justificatives et sur approbation du directeur général et secrétaire-trésorier.

Le certificat de crédit numéro 2019-00023 a été émis pour autoriser cette dépense.

24. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 9 - ACCEPTATION PROVISOIRE - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE CHURCH ET D'UNE PARTIE DE LA 2^E AVENUE ET 3^E AVENUE - EXCAVATION CARROLL INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 9 au montant de 112 575,81 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'infrastructures de la rue Church et d'une partie de la 2^e Avenue et 3^e Avenue par l'entreprise Excavation Carroll inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme CLA Experts-conseils inc. de procéder à l'acceptation provisoire des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet en date du 13 février 2019 et du chef de division – Hygiène du milieu en date du 22 février 2019.

19-96 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prononcer l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 112 575,81 \$, taxes incluses, à l'entreprise Excavation Carroll inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2017-00097, lequel sera libéré à la réception des quittances.

25. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 17 - AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE ST-PATRICK – BERNARD MALO INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 17 au montant de 17 218,96 \$, taxes incluses, pour les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick, par l'entreprise Bernard Malo inc. ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'ingénierie Norda Stelo, en date du 21 février 2019 et du chef de division – Hygiène du milieu en date du 22 février 2019.

19-97 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 17 218,96 \$, taxes incluses, à l'entreprise Bernard Malo inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 090 et autorisé par le certificat de crédit numéro T15-350466, lequel sera libéré sur réception des quittances.

26. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 18 - ACCEPTATION PROVISOIRE - USINE DE FILTRATION - BERNARD MALO INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 18 au montant de 143 300,10 \$, taxes incluses, pour les travaux d'augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick, par l'entreprise Bernard Malo inc. ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'ingénierie Norda Stelo, de procéder à l'acceptation provisoire des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet en date du 25 février 2019 et du chef de division – Hygiène du milieu en date du 22 février 2019.

19-98 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prononcer l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 143 300,10 \$, taxes incluses, à l'entreprise Bernard Malo inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 090 et autorisé par le certificat de crédit numéro T15-350466, lequel sera libéré sur réception des quittances.

27. CORRESPONDANCE

28. AFFAIRES NOUVELLES

28.1 DÉROGATION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE le site actuel d'élimination de neige de la Municipalité a atteint sa pleine capacité suite aux importantes précipitations de neige enregistrées;

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relativement à l'établissement temporaire d'un lieu d'élimination de neige sur le lot vacant n° 4 994 690, situé à proximité du lieu d'élimination existant;

CONSIDÉRANT la dérogation accordée par ce ministère en date du 26 février 2019, compte tenu des circonstances exceptionnelles en cette saison hivernale, sous réserve de certains engagements;

19-99 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De confirmer son engagement de tenir un registre d'utilisation pour le lieu temporaire d'élimination de neige et transmettre une copie au ministère, au plus tard le 10 mai 2019.

De mettre en place un plan directeur de gestion de la neige incluant l'implantation de solutions permanentes d'élimination de neige.

De transmettre au ministère le plan directeur ainsi qu'un calendrier de réalisation des travaux devant mener à l'agrandissement du lieu d'élimination de neige existant ou l'aménagement d'un nouveau lieu.

28.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE D'UTILISATION TEMPORAIRE DU LOT N° 4 994 690
- LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE le site actuel d'élimination de neige de la Municipalité a atteint sa pleine capacité suite aux importantes précipitations de neige enregistrées;

CONSIDÉRANT la dérogation accordée par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), permettant l'établissement temporaire d'un lieu d'élimination de neige sur le lot vacant n° 4 994 690, situé à proximité du lieu d'élimination existant;

CONSIDÉRANT QUE le lot vacant n° 4 994 690 est une propriété privée et qu'il y a lieu de conclure une entente avec son propriétaire aux fins d'utilisation temporaire de ce lot par la Municipalité.

19-100 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre les parties.

D'autoriser un transfert budgétaire des sommes nécessaires du poste budgétaire 02-210-00-441 au poste budgétaire 03-330-00-512.

Le certificat de crédit numéro 2019-00024 a été émis pour autoriser cette dépense.

29. PAROLE AUX CONSEILLERS

30. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

31. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

19-101 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 17h20.

(signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé) Bruno Guilbault

Bruno Guilbault
Maire